



Bilan de législature 2018-2020

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

À l'automne 2018, le Conseil communal présentait son programme de législature 2018-2020 et dressait un inventaire des politiques publiques ainsi qu'un état des lieux des infrastructures et des prestations dans notre commune.

Ce programme fixait également les objectifs stratégiques généraux et les priorités d'intervention dans les objectifs spécifiques par secteur.

Pour rappel, les valeurs prônées par l'exécutif étaient de préparer l'avenir et offrir aux générations actuelles et futures une GRANDE qualité de vie avec des infrastructures et une organisation dignes du 21^{ème} siècle, une commune où il fait bon vivre.

Nous avons suivi ce programme tout en respectant la volonté populaire fixée par la convention de fusion et le projet sociétal que la population a validés lors des votations communales du 27 novembre 2016.

Ce rapport a pour but de présenter les projets et interventions menés par le Conseil communal en regard du programme de législature.

2. Organisation - prestations

Les réflexions autour des prestations servies nous ont conduits à organiser les services sur deux sites, soit Saint-Aubin-Sauges pour le siège principal des services administratifs et Bevaix pour les services techniques, l'aménagement du territoire ainsi que les bâtiments.

Selon les intentions fixées par la convention de fusion, nous avons prévu le regroupement du contrôle des habitants à Saint-Aubin pour la fin de la législature. Le service est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2020.

Parallèlement, un système d'appels dirigés a été mis en place pour favoriser l'accès aux services communaux et le développement des prestations à distance et en ligne fonctionne.

L'objectif est ainsi de pouvoir obtenir plus rapidement le service compétent pour répondre à toutes les sollicitations et questions de la population.

Les évènements liés au COVID-19 ont montré que l'administration peut s'adapter rapidement et efficacement à de nouvelles formes de prestations pour la population.

Dans le domaine du parascolaire, nous avons mis en place une direction pour organiser les désormais 4 structures d'accueil installées sur La Grande Béroche avec 2 antennes à Bevaix et maintenant à Gorgier.

Entreprise formatrice, nous sommes heureux de pouvoir former une quinzaine d'apprentis ou stagiaires dans les différents services communaux.

Au niveau législatif, hormis les règlements d'aménagement, tous les règlements des anciennes communes ont maintenant été uniformisés sous La Grande Béroche.

3. Communication

Communiquer l'actualité, les informations et les décisions communales doit être une priorité pour l'exécutif et les services communaux. Un effort particulier a été porté à la communication afin d'informer sur les projets et promouvoir les services à la population.

Afin de toucher chacune et chacun, les supports utilisés sont outre notre site internet, les réseaux sociaux (Facebook et NEMO News), les relations avec les médias, notamment par communiqué de presse, l'envoi d'un calendrier et nouvellement d'un tous-ménages « Comm' à la Une » distribué à l'ensemble de la population.

Il nous importe bien entendu d'informer en priorité de manière interne tant les collaboratrices et collaborateurs de l'administration que les membres du Conseil général.

4. Identité – vie sociale

Lors de ces deux premières années de législature, le Conseil communal a voué une attention toute particulière au maintien des identités villageoises. Cela s'est traduit par un soutien tant organisationnel que financier à la création des assemblées villageoises.

De même, un système original de célébration de la Fête nationale a été mis en place. Un tournoi entre les trois grands villages et la possibilité donnée aux petits villages d'organiser une manifestation spécifique permettent d'une part de maintenir les traditions villageoises et d'autre part de renforcer le sentiment d'appartenance à la grande commune. Le succès remporté par les deux premières célébrations de la Fête nationale témoigne que l'objectif a été atteint.

Dans le même ordre d'idée, un logo qui se veut rassembleur a été créé pour soutenir l'image de la commune, le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens et la visibilité des commerçants, entreprises et sociétés locales sur le plan régional et cantonal.

Pour donner une assise pérenne au tissu social de la commune, un règlement communal sur les subventions aux sociétés locales et aux organisateurs de manifestations a été élaboré. Par

un soutien maintenu voire renforcé aux sociétés locales et manifestations, la vie sociale et sociétale de notre commune est garantie.

L'institution de mérites sportifs et culturels tous les deux ans vient couronner les mesures prises pour le renforcement de la vie sociale et l'identification à la nouvelle commune.

5. Attractivité

Les diminutions de population enregistrées ces deux dernières années témoignent de l'importance à accorder à une politique de domiciliation proactive et devant être menée sur plusieurs fronts. Dès son entrée en fonction en 2018, le Conseil communal a œuvré pour augmenter l'attractivité résidentielle de notre commune. A cet effet, il a agi dans plusieurs domaines :

Fiscalité

Comme souhaité dans la convention de fusion, La Grande Béroche maintient son taux d'impôt bas. Avec un coefficient communal de 66, notre commune est une des plus attractives des communes neuchâteloises. En 2020, l'entrée en force de la réforme fiscale cantonale impacte à la baisse les entrées fiscales de 1,8 million de francs ; ce qui a pour conséquence auprès des contribuables, toutes choses étant égales par ailleurs, une baisse fiscale moyenne correspondant à quatre points d'impôt, soit un coefficient qui équivaut à 62.

Petite enfance

Il a été démontré que, pour les familles, l'un des principaux facteurs dans le choix d'un lieu de résidence est la possibilité d'avoir une (ou plusieurs...) places dans une crèche ou dans une structure parascolaire.

Durant les deux années de la législature, nous avons amélioré l'efficacité de notre organisation par l'engagement d'une direction commune aux 4 sites parascolaires. Nous avons également créé 26 places d'accueil supplémentaires et communalisé la structure de Vaumarcus. L'offre est donc meilleure que celle qui prévalait avant la fusion, mais force est de constater qu'elle ne couvre toujours pas la demande et qu'un effort supplémentaire devra être fourni dans la prochaine législature.

Aménagement du territoire – Plan d'aménagement local

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), entrée en force le 1^{er} mai 2014, a renforcé le dispositif sur le dimensionnement des zones à bâtir, la coordination urbanisation/transport et le développement d'une urbanisation de qualité.

En règle générale, un plan d'aménagement communal ou plan d'aménagement local (PAL) doit être revu et mis à jour tous les 15 ans, pour s'adapter aux nouvelles exigences légales, aux besoins de développement ou simplement à l'évolution de la société. C'est ainsi que le Conseil communal a entrepris cette démarche dès son entrée en fonction. La 2^{ème} étape du processus, qui est actuellement engagée, permettra de formaliser notre PAL. Comme prévu à ce stade, le traitement des thématiques liées à l'attractivité résidentielle, la densification, qualité et mixité, est engagé avec nos mandataires.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, l'**attractivité résidentielle** constitue un enjeu majeur pour notre commune. Elle dépend de multiples facteurs quantitatifs et qualitatifs qui peuvent se résumer, pour celui qui fait le choix d'une localisation résidentielle, à la notion de qualité du cadre de vie, ou de rapport coût-bénéfice entre les contraintes et les avantages d'un déménagement ou d'une implantation.

La révision du PAL représente ainsi, pour La Grande Béroche, une opportunité de se positionner sur les éléments qui constituent son attractivité et par conséquent les renforcer dans le cadre de ce processus.

Mobilité

Dans un contexte de fusion récente, le Conseil communal a dressé un diagnostic de la situation rencontrée à La Grande Béroche en termes de mobilité-stationnement, identifié les principaux enjeux associés et fixé les principes de l'organisation future des déplacements sur son territoire. Ainsi, l'élaboration d'une vision stratégique de la mobilité, projetée à terme sur son territoire, permet maintenant aux autorités de disposer d'un document de référence contenant les principaux enjeux à intégrer dans le processus de révision du plan d'aménagement local (PAL) de La Grande Béroche.

Subventions aux sociétés et manifestations

L'aide aux sociétés locales a été maintenue, voire améliorée, notamment en termes de prestations en nature. Un règlement sur les subventions aux sociétés locales a été élaboré ainsi que des directives d'application et une grille d'évaluation permettant de mieux cerner la politique communale en matière de subventions aux sociétés locales et qui permettront à terme d'atteindre une équité entre les différents bénéficiaires.

Des prestations ponctuelles aux sociétés ont également été consenties, telles que l'extension de l'accès aux salles communales pour certaines sociétés, le remplacement de cibles, l'achat d'un tracteur permettant le mulching, la rénovation d'un local villageois, la participation financière à certaines manifestations (BeRock, ChatGrimpe, Miaou et prochainement Béroche en fête).

Forêt et nature

La forêt et les espaces de nature sont très présents au sein de la commune. Les actions menées depuis le début de la législature visent à préserver ce patrimoine, notamment en gardant un service forestier efficace et en le mettant en avant dans des réalisations pour la population (cheminement le long de l'Argentine, ouvrages sur le chemin des rives, création de biotope) ou des manifestations (meule à charbon, abattage du sapin président).

Ports

Une gestion centralisée des places d'amarrage a été mise en place pour les trois ports communaux de Bevaix, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus.

Au niveau des investissements, d'importants travaux ont été effectués avec le remplacement de la grue et la pose d'une installation de récupération des eaux usées des bateaux au port de Bevaix.

6. Aménagement du territoire

Afin de se conformer à la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, les cantons et les communes ont dû adapter leurs plans directeurs respectifs (cantonal, régional et local). L'exécutif de La Grande Béroche a saisi l'occasion de la fusion pour lancer, sans attendre, un processus permettant d'unifier et réviser les différents plans d'aménagement de nos six villages qui n'étaient plus en mesure de répondre aux nouveaux enjeux que fixe la nouvelle LAT. Dès février 2018, il a proposé au législatif de regrouper trois commissions (urbanisme + aménagement du territoire et transports + développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie) afin de former une super commission du PAL, baptisée pour l'occasion, la ComPAL.

La **stratégie politique d'aménagement** a été l'aboutissement d'une année de travail et le fruit d'intenses discussions et de débats entre les membres de la ComPAL, qui ont permis d'effectuer une réflexion de fond. Cette stratégie sert aujourd'hui de « fondation » et de « feuille de route », exprimant les intentions des responsables politiques de La Grande Béroche. Cet important travail a été transmis aux mandataires chargés d'établir l'avant-projet de notre PAL, qui a démarré en mars 2020.

Si le PAL est contraignant pour les propriétaires fonciers, c'est aussi un moyen de définir plus clairement notre politique en matière d'espaces publics, par exemple. La Grande Béroche a une carte importante à jouer dans le contexte inter-régional et cantonal. C'est la "porte d'entrée" du Littoral neuchâtelois et, à ce titre, notre planification doit aussi pouvoir renforcer notre positionnement à d'autres échelles.

Avec une stratégie consolidée, notre Conseil communal peut d'autant mieux faire entendre la voix de notre commune quand il s'agit de coordonner plusieurs actions politiques à ces différents niveaux. Dans ce contexte, l'outil du PAL permet d'en concrétiser une grande partie.

7. Infrastructures

La fourniture d'eau potable, l'assainissement des eaux usées et l'élimination des déchets sont des services indispensables à la population d'une commune. Ils nécessitent l'entretien constant et la rénovation des infrastructures s'y rattachant, à savoir les canalisations, les réservoirs, les stations de pompage ou de relevage, les stations d'épuration, les conteneurs à déchets, les écopoints et les déchetteries. Pendant cette législature, nous avons notamment procédé aux travaux suivants :

- Rénovation de la station de relevage des eaux usées à Fresens.
- Mise en conformité des installations de désinfection par UV à la station de pompage du Moulin à Gorgier.
- Remplacement de la vanne d'entrée du réservoir R1 de l'ancien réseau d'eau du SEHB alimentant les hauts de la commune, ainsi que les villages de Fresens et Montalchez, permettant ainsi d'éviter les coups de bélier dans le réseau.
- Remplacement des conduites d'eau potable à la rue du Port à Saint-Aubin et renforcement de la défense incendie ainsi que la réfection du revêtement de la rue et la création d'un trottoir sécurisé.

- Remplacement et agrandissement des conduites d'eaux claires et eaux usées à la rue de la Gare et au chemin des Prés à Bevaix pour résoudre les problèmes d'inondations au bas de la rue lors de fortes intempéries.
- Réalisation des mesures PGEE et renforcement de la défense incendie dans les différents villages au gré des nouvelles constructions avoisinantes.

La gestion de l'élimination des déchets a été harmonisée sur l'ensemble des villages. Ainsi :

- Les horaires des déchetteries de St-Aubin et de Bevaix ont été différenciés afin de permettre une meilleure disponibilité pour la population.
- Le ramassage des gros déchets a été réintroduit dans tous les villages de la commune.
- En prévision du nouveau lotissement de la Mollière, nous avons procédé à l'agrandissement de l'écopoint du port de Saint-Aubin et la pose de trois nouveaux conteneurs semi-enterrés à la rue du Débarcadère.

8. Patrimoine et énergie

Le patrimoine bâti représente l'ensemble des bâtiments à vocation publique ou financière que possède la commune. La politique menée vise à avoir un suivi technique et énergétique de l'ensemble des bâtiments existants afin de prévoir les entretiens et rénovations nécessaires au maintien d'un patrimoine sain. De nouveaux bâtiments d'importance sont projetés, notamment les salles de sport de Gorgier et de Bevaix.

La politique énergétique de la commune se base principalement sur l'extension des chauffages à distance existants, notamment en raccordant un maximum de bâtiments communaux (salle de spectacle, bâtiments du patrimoine financier). Pour les bâtiments communaux éloignés des CAD, le but est de privilégier la mise en place de source d'énergie renouvelable. Le plan communal des énergies et l'obtention du label cité de l'énergie nous donneront les mesures à prendre sur l'ensemble de notre territoire afin d'aller dans le sens de la stratégie énergétique 2050 votée par le peuple.

9. Finances, économie et tourisme

Bien que le budget de La Grande Béroche soit déficitaire en 2020, année particulière influencée par la réforme fiscale cantonale, La Grande Béroche boucle ses deux premières années de vie avec des comptes positifs. C'est grâce notamment à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, des correctifs d'impôts ainsi que des reliquats de l'amnistie fiscale que notre commune reste dans les chiffres noirs. Les défis financiers pour la prochaine législature restent importants et nécessiteront une grande sagesse de la part des prochaines autorités.

Le premier Forum économique de La Grande Béroche a été organisé en 2019. Le tissu économique de notre commune est composé d'environ 650 entreprises œuvrant dans les trois secteurs économiques. Ce début d'année 2020, par l'impact de la crise sanitaire du COVID-19, nécessitera de la part de la commune et des consommateurs de soutenir tout particulièrement ces entreprises. Achetez et consommez local !

En 2020, la commission de développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie (TEE) se rencontrera pour tracer l'esquisse de la politique touristique de La Grande Béroche. Bien que le tourisme existe déjà à La Grande Béroche, il est important de se positionner sur l'avenir et la place que nous lui réservons. Sommes-nous prêts à partager davantage la plus belle région du monde ou voulons-nous la garder uniquement pour nous ?

10. Processus participatif

Pour la réalisation de son PAL et comme expliqué au chapitre 6, le Conseil communal a proposé et soutenu, dès la création de notre nouvelle commune, un processus participatif qui a permis une bonne collaboration entre l'exécutif et le législatif qui, au final, est le représentant de la population. Le résultat de la première étape de travail, finalisée en juin 2019, est la stratégie politique d'aménagement.

Nous sommes maintenant entrés dans la deuxième étape qui est la formalisation du PAL. L'avant-projet, qui a débuté en mars 2020, verra prochainement le Conseil communal démarrer une démarche de consultation de la population sous la forme d'expositions/échanges, en profitant d'évènements communaux tels que les fêtes de villages ou autres, ce qui permettra aux autorités d'échanger avec les citoyens et de laisser l'opportunité aux habitants de s'exprimer dès le début de cette étape. Pour compléter, il est également prévu de mettre en service des outils numériques (questionnaires en ligne, site Web, etc.) afin de permettre des échanges avec la population en apportant un côté ludique et interactif. Dans ce cadre, une collaboration est prévue avec les groupes d'intérêts locaux, assemblées villageoises en tête.

Le Conseil communal avance avec la conviction que le processus qu'il a engagé, dès la première heure, est bénéfique à la mise en œuvre d'un PAL, car il permet de réfléchir l'urbanisme non seulement pour la population, mais avec elle.

11. Conclusion

Presque au terme d'une première législature, passablement mouvementée avec la pandémie de Coronavirus, le Conseil communal est très satisfait du bilan qu'il peut présenter.

Au-delà des faits ici rapportés, nous avons eu le souci de travailler dans l'intérêt public et de respecter l'égalité de traitement entre les villages, mais aussi entre les citoyennes et citoyens. Les bases légales que nous avons ensemble élaborées et que votre autorité a validées renforcent la cohésion et le sentiment d'appartenance à La Grande Béroche.

Evidemment, plusieurs projets d'importance doivent encore être discutés et développés avec l'appui des commissions législatives concernées avant d'être concrétisés. Plusieurs sujets le seront aussi dans différents domaines (tourisme, économie, finances, aménagement du territoire, mobilité, etc.).

Nous l'avons évoqué, le programme établi en 2018 porte au-delà de la présente législature et représentera une base de travail pour les prochaines autorités.

Demeurant volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions sur des objets particuliers, nous vous remercions de votre attention et de votre confiance.

Nous vous présentons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations les meilleures.

Saint-Aubin-Sauges, le 26 août 2020

Tom Egger

Chef des dicastères :
Bâtiments communaux et énergie
Forêts et domaines
Cultes

Alexandre Béguin

Président du Conseil communal
Chef des dicastères :
Travaux publics – Cimetières - Déchets
Services industriels
Sécurité - Ports

Gilbert Bertschi

Vice-président du Conseil communal
Chef des dicastères :
Administration
Ecoles - Jeunesse
Sports – loisirs - culture

Thierry Pittet

Chef des dicastères :
Finances
Action sociale – Santé
Economie – Tourisme

François Del Rio

Secrétaire du Conseil communal
Chef des dicastères :
Aménagement du territoire
Urbanisme, police des constructions
Mobilité